

LES OBJECTIFS

- Savoir recadrer une image
- Optimiser la qualité des images (lumière, couleur, contraste,...)
- Réaliser ses propres retouches

PROGRAMME

- **Les outils de retouches**
 - Les payants
 - Photoshop CS
 - Photoshop Lightroom
 - Les gratuits
 - Gimp
 - AVS Photo Editor
- **La résolution**
 - "DPI", l'unité de résolution
 - Quelle résolution pour quelle utilisation
- **Le montage**
 - Les calques
 - Les groupes de calques
 - Les masques
- **Le cadrage**
 - La règle des tiers
 - Les outils de recadrage
- **La luminosité / les couleurs**
 - La lumière
 - Le contraste
 - Les niveaux
 - La saturation
 - La correction sélective
- **L'enregistrement des fichiers**
 - Le format natif
 - Les autres formats : jpeg, png, gif

INFO +

Durée

1 Jour – 7 heures

Public

Toute personne concernées par les métiers de l'architecture, de l'immobilier, de l'aménagement, de l'agencement, des TPE et PME œuvrant pour le bâtiment.

Niveau

Initiation

Information et inscription

01 34 20 20 44

www.lenaconseil.com

contact@lenaconseil.com

Coût

Sur devis

Financement

Prise en charge possible

Nos labels Qualité



LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques - Etudes de cas, mise en situation - Pédagogie participative

Moyens matériels mis à disposition : Salle de formation équipée de PC, Tablettes numériques, Internet, Vidéo projecteur, Paper-board, Ecran numérique, Casque virtuel.

Intervenants : formateurs experts

Méthodes d'évaluation : Feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et les formateurs, Attestation de présence en fin de formation, Feuille d'évaluation, Attestation de compétences

Accessibilité aux personnes en situation de handicap – parking PMR

Léna Conseil

Immeuble Ordinal • 12 Rue des Chauffours • 95000 Cergy • 01 34 20 20 44 • contact@lenaconseil.com • www.lenaconseil.com

SAS au capital de 10 000€ • RCS Pontoise B 501 033 203 • Code Naf 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 05719 95 auprès du Préfet de Région Ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Mise à jour :21/11/2020